



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 62
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Construction de deux centrales photovoltaïques sur le parking du centre André Gervais – Approbation de la réalisation du projet – Demande de raccordement au réseau public de distribution**

Dijon métropole est engagée depuis de nombreuses années dans une politique active de décarbonation de son territoire, à travers différents programmes d'économies d'énergies (Contrats de Performances énergétiques des bâtiments, programme OnDijon) et de production d'énergies renouvelables (développement du réseau de chaleur urbain, production de biométhane sur les boues d'épuration, etc.).

En parallèle, en expérimentant, dans le cadre du projet européen « Response » l'autoconsommation collective d'électricité provenant de centrales photovoltaïques, la Ville de Dijon et Dijon métropole ont été pionnières dans le développement de projets solaires photovoltaïques dont l'électricité produite permet l'alimentation en circuit court des bâtiments publics présents dans un périmètre géographique limité. Cette expérimentation a permis de démontrer la pertinence du modèle technique et économique de l'autoconsommation collective d'électricité et ainsi d'envisager son déploiement à plus grande échelle.

Par délibération du 23 novembre 2023, le Conseil métropolitain a approuvé la réalisation des études du projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur les espaces de stationnements des employés du centre de maintenance André Gervais, sis 5 rue Nicolas Cugnot à Chenôve (21300).

Ainsi, la présente opération a pour objet de produire de l'électricité qui sera auto-consommée collectivement sur l'ensemble du réseau de tramway de Dijon Métropole. Cette valorisation de l'énergie permettra de limiter l'impact des variations des cours de l'énergie sur les charges courantes de ce service public.

Les études techniques menées conduisent à prévoir, sur ce parking, la réalisation de 2 centrales photovoltaïques de puissance unitaire respective de 276 kWc et 218 kWc, qui produiront au total 576 MWh d'électricité. Cette énergie sera quasi-intégralement auto-consommée par le tramway, représentant 5 % des besoins à date de ce service. A terme, les productions cumulées des centrales photovoltaïques du parking du Zénith et du centre de maintenance permettront de couvrir 15 % des besoins en électricité du tramway.

Ces deux centrales photovoltaïques ont fait l'objet d'une décision de non opposition à une demande d'autorisation d'urbanisme référencée « DP 021 166 24 R0119 » en date du 14 mai 2025. Ces centrales seront raccordées au réseau public de distribution d'électricité à travers 2 branchements basse tension de puissance unitaire inférieure à 250 kVA.

Dans le cadre des dispositions légales portées par l'arrêté tarifaire photovoltaïque du 26 mars 2025, les demandes de raccordement postérieures au 28 mars 2025 au réseau public de distribution des centrales photovoltaïques d'une puissance supérieure à 100 kWc doivent être accompagnées d'une attestation de constitution de garantie financière de mise en œuvre du projet d'un montant de 10 000 €. Par dérogation, lorsque le Producteur est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, cette pièce peut être remplacée par la délibération approuvant l'installation.

Le calendrier prévisionnel de ce projet est le suivant :

- consultation des marchés de travaux : juillet 2025 à septembre 2025
- attribution des marchés de travaux : octobre 2025
- réalisation des travaux : novembre 2025 à mai 2026
- mise en service de la centrale photovoltaïque : mai 2026

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de construction de 2 centrales photovoltaïques sur parkings ;
- **d'autoriser** le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer les demandes de raccordement au réseau public de distribution d'électricité du présent projet ;
- **d'autoriser** le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 20 PROCURATION(S)	